

LE REVEIL MUTUALISTE

L'Union Mutuelle des Chauffeurs-Conducteurs DE TOURCOING



LES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

L'Union Mutuelle des chauffeurs-conducteurs, fondée en 1903, a son siège au Café du « Violon d'Or », rue Delobel, 2, à Tourcoing.

Le but qu'elle poursuit est purement mutualiste et en vue de venir en aide à ses membres.

Elle compte actuellement un grand nombre de sociétaires et fait appel à tous les chauffeurs-conducteurs indistinctement, invités par elle à venir se grouper sous la bannière mutualiste et syndicale.

Nous publions la photographie des membres de la Commission de cette belle Association.

Au premier rang, assis de gauche à droite :

MM. Pierre REYNAERT, doyen de la Société ; Georges DEFFRENNE, Secrétaire général ; François CHOMEZ, Président actif ; Jules LESAGE, Vice-Président ; Gustave LEZY, Président d'honneur.

Debout :

MM. Henri NOYEL, Commissaire ; Pierre ROUSSEAU, Trésorier ; J.-B. LEBEYRE, Secrétaire-adjoint ; Paul LEBRUN, Porte-drapeau ; Auguste VANHOUTTE, Commissaire.

Une lettre de M. Georges Pettit

Nous avons reçu de M. Georges PETTIT, Président de l'Union mutuelle du Nord, la lettre suivante, que nous publions bien volontiers :

« Dans votre dernière chronique mutualiste, vous avez inséré un article de M. J.-B.

PETTIT, président de la Société de secours mutuels « La Prévoyance de Tourcoing, où il est dit :

« Pour les habitations à bon marché, le Conseil d'administration de la Société immobilière de l'Union départementale ne peut arriver à entrer en possession des sommes promises par l'Etat et, de ce fait, s'attire des ennuis de la part des Mutualistes ayant souscrit pour la construction d'habitations ».

Cette information est entièrement erronée et contraire à la vérité.

L'Union Départementale a toujours touché, depuis que les formalités nécessaires sont remplies, sans difficulté, les sommes auxquelles elle avait droit comme avances, au titre de la Loi du 5 Décembre 1922.

Aucun mutualiste n'a jamais attendu aucune somme à cet effet et je n'ai jamais été personnellement ennuyé le moins du monde des réclamations de ce chef.

Bien mieux, en raison de la confiance en nos Collègues, nous avons dans certains cas, précisément à Tourcoing, fait des avances à des Mutualistes, avant même que les contrats de prêts et les assurances soient signés.

Vous voyez, Monsieur le Directeur, que la vérité est toute autre.

Veillez, je vous prie, publier cette lettre sans retard, l'assertion de notre excellent collègue, J.-B. Pettit, de toute bonne foi d'ailleurs, pouvant considérablement nuire à l'essor de l'œuvre que nous avons entreprise.

Georges PETTIT.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Nous tenons à faire remarquer que ces nouvelles dispositions législatives ont été prévues, ces dispositions d'ailleurs que nous avons déjà signalées, par l'Union mutuelle du Nord, dirigée d'une façon si prévoyante et si avertie par son éminent président, M. Georges PETTIT.

Dans son congrès du 9 Juillet 1922, l'Union du Nord, après un exposé clair et précis de la question, développé avec son habituelle éloquence entraînante et persuasive, par M. Georges Pettit, l'Assemblée de nos mutualistes, se rangeant à l'unanimité à la thèse du dévoué président, avait réclamé les modifications qui ont aujourd'hui force de loi.

L'action persévérante et énergique de M. Georges Pettit a triomphé, une fois de plus de toutes les oppositions et a surmonté les difficultés érigées contre la réforme, maintenant accomplie.

Nous devons à la vérité de reconnaître que la volonté la plus dévouée de M. Léon Robelin, exercée par voie d'amendement, a pesé d'un grand poids sur l'heureuse décision du Parlement.

Assemblée générale de la Mutualité Française

La semaine dernière, la Fédération nationale de la Mutualité française a tenu sa deuxième Assemblée générale annuelle, rue Récamier, à Paris.

Les Unions départementales étaient représentées par des délégués.

En ouvrant la séance, le président M. Léon Robelin a remercié les délégués et leur a souhaité la bienvenue. Il a appelé leur attention sur le rôle que doivent jouer les Unions départementales dans l'orientation de la Mutualité.

M. Adolphe Chéron, directeur de la mutualité, qui assistait à la séance, a renouvelé une fois de plus l'assurance de son entier dévouement à l'œuvre sociale dont il a la direction administrative.

M. Thiriet, secrétaire général, a présenté le rapport moral. Il a montré non seulement les travaux accomplis par la Fédération pendant l'année 1923 mais encore ceux qu'elle était appelée à accomplir en ce qui concerne notamment la future loi sur les assurances sociales.

L'Assemblée s'est ensuite préoccupée de l'application des modifications apportées à la loi du 14 Juillet 1908 et du perfectionnement des sociétés de secours mutuels. Elle a également étudié le rôle des Unions départementales en vue d'une meilleure organisation technique de la Mutualité et notamment du relèvement du taux des cotisations.

Le lendemain eut lieu, à l'hôtel Lutetia, un grand banquet en l'honneur des nouveaux promus de la Mutualité. Ce banquet était présidé par M. Strauss, ministre de l'Hygiène, de l'Assurance et de la Prévoyance sociales, assisté de parlementaires et des dirigeants de la Mutualité, parmi lesquels on remarquait M. Georges PETTIT, président de l'Union départementale du Nord.

Chez les Cheministes Mutualistes

UNE GRANDE FÊTE A HELLEMES

L'Association Fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de fer français (Section de Lille) donnera une Fête de Bienfaisance, au profit de la Caisse de Secours, le dimanche 30 décembre, à 16 heures, salle Vauban, 110, rue Sadi Carnot, à Hellemes-Lille (carré G et T). Elle s'est assurée le concours des artistes du Cercle Talain.

Le Comité Harmonie des Agents du Chemin de fer du Nord (Ateliers d'Hellemes) qui a sa place marquée par les bonnes sociétés musicales, exécutera un programme de choix.

A l'issue du concert, un Bal à grand orchestre avec exécution des danses nouvelles, permettra aux amateurs d'ébats chorégraphiques de satisfaire toutes leurs exigences.

Frais d'entrée : Concert, 3 fr. ; Bal, 2 fr. ; Bal seulement, 1 fr. 50.

Questions et réponses A PROPOS D'EXCLUSIONS

« Les statuts de notre Société, nous écrit un mutualiste du Pas-de-Calais, prévoient que l'exclusion d'un membre participant peut être prononcée, en assemblée générale, par le conseil d'administration, sans discussion, pour conduite dérogée. Le conseil d'administration a voté l'exclusion d'un sociétaire, délégué malade et touchant les secours sociaux qui a été trouvé en état d'ivresse. Le sociétaire menacé d'exclusion peut-il présenter sa défense devant l'assemblée générale ? Le président doit-il faire voter par l'assemblée l'exclusion proposée par le conseil d'administration ? »

Réponse. — Il a été jugé, par les tribunaux oisifs compétents, que l'exclusion d'un membre participant d'une Société de secours mutuels ne pouvait avoir lieu qu'après accomplissement des formalités prévues par les statuts. Lorsque les statuts d'une mutualité indiquent que l'exclusion est prononcée en assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration et sans discussion, cette pénalité ne peut être régulièrement appliquée qu'après deux votes successifs, émis le premier par le conseil d'administration, le second par l'assemblée générale.

D'autre part, un jugement du tribunal civil de Bordeaux du 18 décembre 1907, a décidé qu'un membre participant ne pouvait être exclu sans avoir été préalablement appelé à présenter sa défense, même si cette mesure n'était pas expressément prescrite par les statuts sociaux.

De ces décisions de justice, il résulte que lorsque le conseil d'administration d'une Société a décidé, par un vote, de proposer la radiation d'un membre participant, l'Assemblée générale appelée à prendre une décision doit entendre l'intéressé dans ses explications. Puis, sans qu'une discussion soit ouverte, le président doit mettre aux voix l'adoption ou le rejet de la proposition du Conseil d'administration.

LA NATALITÉ DANS LE PAS-DE-CALAIS

Une des communes les plus riches en enfants, Isbergues



L'ECOLE DES GARÇONS DU PONT A BALQUES



L'ECOLE DES FILLES

Nous avons récemment démontré par des chiffres le continu accroissement de la population dans l'arrondissement de Béthune. Nous avons vu que le pays minier était l'un des plus remarquables au point de vue de la fécondité des habitants.

La commune d'Isbergues, qui est située en dehors du bassin minier, compte pourtant plus de 5.000 habitants. C'est un gros centre métallurgique. Les Acieries de France y ont leur siège et les usines occupent près de 10.000 ouvriers, tant d'Isbergues que de communes environnantes.

Voici deux photos prises à la sortie des écoles (filles et garçons) d'un seul quartier le Pont à Balques. On jugera par le nombre des élèves qui fréquentent l'école de l'importance de la natalité à Isbergues.

Parmi les communes où l'on signale fort accroissement des naissances, la localité tient certes une des premières places.

LISEZ NOTRE ALMANACH

Le mieux illustré, le plus amusant au vente chez tous nos vendeurs et dépositaires :

1 FR. 50

Les gros, les maigres, les amoureux, les locataires, les hésitants, les jeunes filles à marier, les artistes, les hommes d'affaires ; tout le monde en un mot voudra consulter.

Le dé de l'oracle

qui renseigne sur toutes les questions, prévoit l'avenir,ève le voile de la destinée, « LE DE DE L'ORACLE » est publié dans

NOTRE ALMANACH

est en vente partout

1 FR. 50

Réclamez-le à tous vos vendeurs.

LA PENSION POUR INVALIDITÉ AUX ANCIENS PRISONNIERS

Le droit à pension pour invalidité des anciens prisonniers de guerre s'établit fréquemment heurté à la difficulté d'établir l'origine de l'invalidité, M. Adolphe Chéron, député de la Seine, avait prié le ministre des Pensions de fournir aux intéressés les moyens d'investigation qui leur font défaut.

Ces moyens sont précisés dans la lettre suivante que le ministre vient d'adresser à M. Adolphe Chéron.

« Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me signaler les difficultés rencontrées par les anciens prisonniers de guerre, atteints d'infirmités apprises tardivement après leur retour d'Allemagne, pour faire reconnaître leurs droits à pension, et vous me demandez s'il n'existe pas d'archives permettant de retrouver trace des indisponibilités survenues en captivité.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les archives de cette nature sont réunies à la Section des Prisonniers de guerre, 8, rue Oudinot, à Paris ».

« C'est à ce service que les médecins-chefs des centres de réforme chargés d'établir les dossiers de pension, doivent s'adresser en tenant compte des indications fournies par les intéressés.

« A défaut d'archives, des enquêtes peuvent encore être ouvertes par mon département auprès de la Mission militaire en Allemagne.

« Veuillez agréer, etc... »

L'IMPOT sur le chiffre d'affaires

UN AMENDEMENT DES DÉPUTÉS SOCIALISTES DE NOTRE RÉGION AU PROJET DE LOI

Nous amis Gouaux, Basly, Bernard, Cadot, Gouaux, Delory, Léon Escoffier, Raoul Evrard, Ferrand, Georges Richard, Albert Isnard, Lebas, Pie, Francis Ledebvre, Alfred Masié, Riquier, Saint-Venant ont présenté au projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires, un amendement tendant à ce que celui déposé par M. Victor Constant, député de la Haute-Loire.

M. Victor Constant demandait que des dispositions de la loi du 25 juin 1920 cessent d'être en vigueur à partir du 1er janvier 1925, étant entendu qu'elles seront remplacées par des textes nouveaux assurant le recouvrement de recettes au moins équivalentes.

Nos amis du Groupe parlementaire socialiste ont présenté à cet amendement et fait admettre une disposition additionnelle aux termes de laquelle les recettes ainsi perdues ne constitueront, en aucun cas, des augmentations des contributions indirectes et porteront exclusivement et directement sur la richesse acquise.

CONGRES ANNUEL DES ASSOCIATIONS D'ORIENT DES ANCIENS COMBATTANTS

Le mois prochain se tiendra à Paris, le Congrès annuel de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Orient. Les Associations régionales ou départementales fédérées, ainsi que les parlementaires anciens combattants d'Orient, participeront à ce Congrès au cours duquel seront traitées de nombreuses questions intéressantes au plus haut point tous les anciens militaires de terre et de mer ayant appartenu aux unités opérant en Orient (Dardanelles, Macédoine, Vieille Grèce, Serbie, Bulgarie, Turquie, Syrie, etc.).

S'adresser dès à présent au Président de l'Association pour la région parisienne, chargé de l'organisation du Congrès National, M. Séverin Emile 77, Boulevard Haussmann, à Paris.

CONCOURS POUR L'EMPLOI DE REDACTEUR DE REDACTEUR

Un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire dans les bureaux de la Préfecture, des sous-préfectures et des services départementaux du Nord s'ouvrira à la Préfecture dans le courant du mois de février 1924. Des programmes sont mis à la disposition des candidats à la Préfecture, 1re division, bureau du Secrétariat Général.

GUIDE INDICATEUR CONSULTER LE PLUS PRATIQUE LOUIS MASSON EN VENTE PARTOUT ROUGE & COUVERTURE

Un mutualiste réalisateur

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Jules GRESSIER, ancien Secrétaire général et fondateur de l'importante société de secours mutuels « L'Employé » de Roubaix, vient d'être nommé administrateur de la Fédération Nationale de la Mutualité.

M. Gressier est très connu dans le monde mutualiste. Depuis plus d'un quart de siècle il s'est dévoué sans répit à la noble cause de la Mutualité. Il est titulaire de nombreuses distinctions honorifiques.

Actuellement fixé à Paris, il occupe des postes importants dans les organisations mutualistes, où sa compétence en la matière, son dévouement et son zèle sont appréciés. Secrétaire général de la Caisse des Veuves et des Orphelins, et Secrétaire-adjoint de la Fédération des Sociétés de secours mutuels de la Seine, M. Gressier a toujours rempli ces fonctions avec zèle.

Tous les mutualistes seront heureux de ce choix.

Nous adressons à notre dévoué et sympathique compatriote, nos plus vives félicitations.

Les habitations à bon marché MODIFICATIONS A LA LOI

Le « Journal Officiel » du 9 Décembre promulgue la loi suivante :

Art. 1er. — Le premier paragraphe de l'article 23 de la loi du 5 décembre 1922 est ainsi modifié :

« Le total des avances consenties par l'Etat, tant en vertu de l'article 2 de la loi du 10 avril 1908 que de l'article 26 du présent titre, est fixé à trois cent cinquante millions de francs (350.000.000 fr.). »

Art. 2. — Le premier paragraphe de l'article 23 de la loi du 5 décembre 1922 est ainsi modifié :

« Le montant des avances consenties en vertu de l'article 3 de la loi du 24 octobre 1919 que de l'article 22 des présentes dispositions est fixé à cinq cents millions de francs (500.000.000 fr.). »

Art. 3. — Le troisième paragraphe de l'article 32 de la loi du 5 décembre 1922 est ainsi modifié :

« D'effectuer ces prêts à un taux qui ne peut dépasser 2,75 p. 100. »

Art. 4. — Le premier paragraphe de l'article 33 de la loi du 5 décembre 1922 est ainsi modifié :

« Les dispositions de l'article précédent pourront s'appliquer également aux Sociétés de secours mutuels et unions de Sociétés de secours mutuels qui auront demandé cette application en vertu de délibérations prises par les conseils d'administration de ces Sociétés ou Unions, sauf ratification par une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet. Les Sociétés et Unions reconnues d'utilité publique et approuvées peuvent, en ce cas, affecter au cautionnement prévu par l'article précédent des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations en compte courant disponible, conformément à l'article 21 de la loi du 1er avril 1923, sans perdre le bénéfice dudit article. »



LE DIAMANT VERT

Roman-Cinéma en 12 épisodes de Pierre MARODON

Film PHOCÉA Mise en scène de l'auteur

QUATRIÈME EPISODE

Louissette Brochu, Cocotte !

On se récria :

— Mais oui, mes bons amis, reprit l'ingénieur, tout cela nous donne une étoile, c'est entendu, mais où cette étoile se répète-t-elle ? Pas dans la grotte, je vous l'assure ! Tout le monde était désappointé.

— Mais, dit Pierre, on trouvera peut-être la clef de l'énigme dans la seconde partie du texte.

— Non, répondit Léon, la seconde partie est maintenant très claire. Elle indique le moyen de se servir du Diamant vert. Tiens, tiens : « Le Diamant vert partira comme le soleil et il finira au septentrion. Il traversera dix et il expirera à onze ». Eh bien ! par ce principe que l'étoile est déjà dessinée, tu vois facilement le moyen d'emplacement du Diamant vert ?

— Moi ! je ne vois rien du tout !

J'ai compris, je crois ! fit une voix masculine.

On se retourna, c'était Maurice qui avait parlé :

— Oui, reprit la jeune femme, je crois voir ce qui échappe à M. Maubreuil ! et elle eut un geste de coquetterie à l'adresse du journaliste.

Maubreuil rougit ; c'était la deuxième fois de la soirée.

— Nous attendons, madame ! fit-il en souriant.

La jeune femme prit le parchemin.

— Vous supposez, n'est-ce pas, Léon, dit-elle, que l'étoile est trouvée ?

— Oui.

— Eh bien ! cette deuxième partie du texte que vous venez de lire indique dans quel ordre, dans quelle direction le Diamant vert devra actionner le nouveau mécanisme...

— Partira ! Alors ?

— Le Diamant vert partira comme le soleil L... Voyons, je veux que M. Maubreuil devine en même temps que moi, ajouta la jeune femme, taquine.

Maubreuil sourit encore.

— Je suis à vos ordres, répondit-il.

— D'où part le soleil, Monsieur Maubreuil ?

— De l'Orient, madame.

— Bien !... Donc ?

— Heu !... Eh bien, c'est vrai, cela. Le Diamant vert devra partir de l'est de l'étoile.

Élevé Maubreuil, vous aurez un bon point. Ensuite ? Il finira au septentrion. Donc, le Diamant vert, qui va faire le tour de l'étoile, devra commencer par...

— Le septentrion, c'est le nord. Eh bien, pour finir par le nord, le Diamant vert, partant de l'est, devra commencer son trajet par...

— Le sud ! fit Criquet.

— Merci, mon petit, répliqua Maubreuil, avec un grand sérieux ; tu m'as tiré d'embarras.

On se mit à rire.

« Partira », partira, dit Sardac. Nous n'avons plus qu'à tracer l'étoile. Voyons un peu.

Sardac s'installa à la table. Tout le monde l'entoura. Il tâtonna un moment. Différents tracés se succédèrent sous son crayon. Enfin, avec dix points seulement, qu'il réunissait par des traits, il réussit à dessiner une étoile à cinq branches, une étoile irrégulière, c'est vrai, mais néanmoins la figure ainsi obtenue répondait au mot trouvé dans la première partie du texte. Le onzième point se trouvait en dehors de l'étoile. L'ingénieur achève son graphique en numérotant les points dans l'ordre où le Diamant vert devait s'enfoncer et, sur le calque, il obtint un deuxième dessin qui se superposait exactement au dessin du parchemin.

Tout cela c'est très joli, murmura l'ingénieur, mais où se trouve l'étoile dans la grotte ?

XXXII

« MEFIE-TOI DE LA LUMIÈRE ! »

Le lendemain, à la pointe de jour, Sardac, son graphique à la main, se rendit à

Pierre et Maurice se regardèrent surpris.

— Mais c'est vrai, tu as raison, dirent-ils.

— A six, je brille », n'est-ce pas suffisant pour désigner le mot étoile ?

— Mais si ! mais si !

— Donc « Mefie-toi de la lumière » a une signification qui lui est particulière, personnelle, c'est-à-dire...

— Alors ?

— Alors, il faut la trouver !

— J'y suis ! s'écria Maurice.

— Ah ! si tu as deviné !

— Je crois ! « Mefie-toi de la lumière », cela ne veut-il pas dire : « Trouve le moyen de faire l'obscurité » ?

— Oui, eh bien ?

— En fermant la porte, tout simplement.

Sardac bondit :

— C'est vrai ! C'est vrai ! s'écria-t-il. Et la porte, en se fermant, met en mouvement un mécanisme qui fait glisser la paroi du fond. C'est cela ! C'est cela ! le système de bascule, parbleu !

L'expérience fut tentée aussitôt. A la paroi intérieure de la première porte, les onze trous de l'extérieur se trouvaient répétés. Maurice fit jouer le Diamant vert en sens inverse. Lentement, la porte se referma. A peine la paroi mobile avait-elle épousé le logement se saisit un bruit formidable fit se retourner les trois amis ? La paroi signalée par Sardac avait disparu mais si l'ingénieur avait eu raison en principe, il s'était trompé quant aux détails. Le bloc ne rocher n'avait pas glissé conformément à un système de bascule, il s'était ouvert et fermé.

Une ouverture énorme béait. Les trois parisiens y précipitèrent. Au pas de course, ils parcoururent plusieurs couloirs taillés dans la roc.

Tout à coup, un cri leur échappa :

— L'étoile !

En effet, sur une grande roche plate qui formait cul-de-sac au fond d'un couloir, une étoile à cinq branches grossièrement dessinée en blanc était visible. Les onze trous étaient répétés, dont six seulement étaient intéressés par le dessin. Le onzième trou était en dehors de l'étoile.

Sardac, sans plus attendre, numéroté les trous en partant de l'est et il fit fonctionner le Diamant vert. La paroi demeura immobile.

Avec obstination, l'ingénieur recommença. La machine s'écoula, puis l'après-midi, sans aucun succès.

Le désappointement des trois amis fut sans bornes. En vain, ils explorèrent les nouveaux couloirs et revinrent plusieurs fois à l'étoile.

Découragés, les trois Parisiens rejoignirent les jeunes femmes et, pour la première fois depuis le départ de Biskra, l'heure qui les réunissait tous à la table commune fut morne et triste.

XXXIII

LE SECRET DE MAJESTÉ !

Les jours s'écoulaient monotones. Courtenay reconfortait les deux sœurs qui désespéraient. Maubreuil s'était créé une distraction. Le journaliste avait voyagé dans les cinq parties du monde. Lors d'un assez long séjour en Argentine, il avait appris à lancer le lasso. Prenant le goût d'une boussole pour but, Maubreuil « lassait » des journées entières. Léon passa ses heures à examiner le document ou à explorer les grottes. Avec sa ténacité de Biskra, l'ingénieur refusait de s'avouer vaincu.

(A suivre)